

DEPARTEMENT  
PAS-de-CALAIS  
ARRONDISSEMENT  
BETHUNE  
COMMUNE DE  
LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 17 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept du mois de janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le onze janvier deux mille vingt-trois et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération  
N°2023CM01

Club ados  
Fixation  
de la cotisation annuelle

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Isabelle VANLANDE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Betty BEN, Isabelle CAZIN, Johny GLAVIEUX, Delphine MICELLI, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rosanna GILLET.

Étaient excusés : Mmes Mrs Alain COQUERELLE, Jean-Marc LARUE, Dorothée HAUER, Rodrigue DESULTERRE,

Était absent : Mr Frédéric DREZE

Pouvoirs :

Mr Alain COQUERELLE à Mme Isabelle VANELLE  
Mr Jean-Marc LARUE à Mr Philippe SCAILLIEREZ  
Mme Dorothée HAUER à Mme Isabelle VANLANDE  
Mr Rodrigue DESULTERRE à Mr Patrice ANDREOTTI

Convocation du  
11 janvier 2023

Madame Delphine MICELLI est élue Secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Nombre de conseillers  
en exercice : 23

Conseillers présents : 18

Suite à la création du Club ados, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le montant de la cotisation annuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité, à 19 voix pour et 3 voix contre, décide de fixer le montant de la cotisation annuelle du club ados comme suit :

Quotient familial	Cotisation annuelle
inférieur ou égal à 617 €	15 €
de 617.01 à 1550 €	20 €
Supérieur à 1550 €	25 €



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,  
le Maire,

Philippe SCAILLIEREZ.